

**Laure Royan**  
Service  
communication  
04.86.52.60.59  
m.ramos@agglo-  
accm.fr

**Carole Guillet**  
Service  
Développement  
économique  
04.86.52.60.65  
c.guillet@agglo-  
accm.fr

## Soutien à la filière agro-alimentaire : Une convention partenariale entre ACCM et Terralia



La communauté d'agglomération ACCM et Terralia, pôle de compétitivité agro-alimentaire du Sud-Est, ont signé ce jeudi 27 juin à Tarascon, une convention partenariale. Pour la communauté d'agglomération, c'est un acte fort de soutien à la filière agricole et agro-alimentaire très présente sur son territoire.

### Une convention partenariale prometteuse pour le territoire

« Nous souhaitons mettre des moyens à disposition des entreprises afin de dynamiser la filière agro-alimentaire sur le territoire d'ACCM. » Yves Bayon de Noyer, président du pôle de compétitivité Terralia, exprimait ce jeudi matin, devant une trentaine d'entreprises et de partenaires institutionnels locaux, sa satisfaction de pouvoir intervenir sur le territoire de la communauté d'agglomération. « Terralia a pour rôle de contribuer à développer des synergies entre les acteurs de la filière agro-alimentaire et agricole, de favoriser les projets collaboratifs innovants pour améliorer la compétitivité des entreprises et les aider à développer leur activité ».

Un avis partagé par Bernard Martin, co-dirigeant de l'entreprise Jean Martin implantée à Tarascon, qui notait l'importance pour les entreprises de la filière de mutualiser leurs moyens et leurs compétences afin de développer leur compétitivité. « Notre souhait est de pouvoir commercialiser des produits locaux et pour cela, nous avons besoin d'être compétitifs et innovants. La présence sur le territoire d'un pôle tel que Terralia et le soutien de la communauté d'agglomération peuvent nous aider à réaliser ces objectifs. »

Par cette convention, signée par Charles Fabre, maire de Tarascon et vice-président délégué à l'économie, ACCM devient, pour la première fois, un territoire d'intervention

**Accueil ACCM**  
5 rue Yvan Audouard  
13200 Arles  
Tél. 04.86.52.60.00  
Fax 04.90.18.43.79  
lepresident@agglo-  
accm.fr

**ARLES, BOULBON,  
SAINT-PIERRE-DE-  
MEZOARGUES, SAINT-  
MARTIN-DE-CRAU ET  
TARASCON**

du pôle. « Nous sommes très satisfait de ce premier soutien en faveur d'un pôle de compétitivité » soulignait Claude Vulpian, président d'ACCM.

Par cet acte, la communauté d'agglomération souhaite inciter les entreprises de la filière agro-alimentaire et agricole à se servir du pôle comme tremplin économique afin de financer des actions de recherche et développement, de mutualiser les coûts et les moyens et de développer des projets innovants pour leur activité. Objectifs 2013 : encourager de nouvelles structures à adhérer et à participer activement aux actions proposées par Terralia.

La matinée s'est terminée par le rappel des différents régimes d'aides économiques pour les entreprises de la filière et le rôle du service développement économique de la communauté d'agglomération dans l'accompagnement des projets émergents.

Pour tout renseignement complémentaire contactez le service développement économique d'ACCM au 04 86 52 60 66.